



TRIBUNE

« Simplification ou complexification ? »

ALAIN DE LA BRETESCHE
ADMINISTRATEUR
DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le Mouvement associatif s'est fortement mobilisé dans la phase de concertation de cette nouvelle programmation pour que les associations, qui sont nombreuses à mener des projets compatibles avec les objectifs de cohésion sociale des fonds européens, puissent effectivement bénéficier de ces fonds. En définitive, le programme opérationnel national (PON) comprend un objectif spécifique dédié au « développement des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire » à l'appui duquel de nombreuses associations pourront effectuer des demandes de financements. Au niveau régional, le bilan est contrasté puisque seulement une minorité de régions ont intégré un objectif spécifique dédié à l'économie sociale et solidaire (ESS). L'aide aux microprojets associatifs n'a été malheureusement maintenue que dans quelques régions, alors même qu'elle s'est révélée très utile aux petites structures locales n'ayant pas facilement accès aux financements publics¹. Compte-tenu de la nouvelle

architecture de gestion de cette programmation, il importe que les représentants associatifs soient associés aux nouvelles instances régionales de concertation des fonds européens, comme le Mouvement associatif l'est au niveau national au sein du comité national de suivi du Fonds social européen (FSE). Faire vivre un dialogue civil sur les territoires entre bénéficiaires et gestionnaires de fonds est indispensable à l'efficacité de ces derniers. D'autant que se pose la question de la capacité technique des nouvelles autorités de gestion à gérer ces fonds complexes et des moyens humains dont disposeront les régions pour mettre en œuvre cette programmation.

L'enjeu est aussi de rendre le plus aisément possible l'accès des associations et notamment des petites et moyennes, qui sont les plus fragiles aujourd'hui et les moins outillées pour compenser la baisse du financement public et pour recourir au FSE au regard des risques que sa gestion induit et aux différentes lignes des nouveaux programmes opérationnels. Cet accès est d'autant plus important

que la contraction actuelle des financements publics rend urgente la mobilisation de nouvelles ressources par les

associations. Cependant, les effets conjugués de la double technostucture européenne et française se font encore fortement sentir dans cette programmation, malgré les annonces de simplification. Mobiliser le FSE reste un véritable casse-tête pour les porteurs de projets. À tel point que cela en pousse certains à vouloir sortir du dispositif. A cet égard, on peut regretter que la simplification annoncée n'apporte aucune garantie de sécurisation des risques financiers que représente la gestion du FSE pour les structures². Certes, les nouvelles modalités de calcul des coûts fondées sur des forfaits et non sur des dépenses réelles traduisent un changement culturel important pour la France. Contrairement à d'autres pays européens où la logique est déjà à l'œuvre, cette méthode n'a été mise en œuvre que pour certaines catégories de projets FSE. Mais des zones d'ombre subsistent, comme la question de savoir qui du bénéficiaire ou de l'autorité de gestion décidera de l'option de coûts applicables et sur quels critères. On l'aura compris, des efforts restent à faire pour que ces fonds européens, présentés comme une manne à mobiliser en période de disette budgétaire, ne soient pas qu'un miroir aux alouettes. La première condition à cela est que la simplification promise ne se transforme pas en complexification ! ■

“ L'enjeu est aussi de rendre le plus aisément possible l'accès des associations au FSE ”

1. V. en p. 19.
2. V. en p. 22.